

ECOLE LES SOURCES
Rue Croix-le-Maire, 16
6760 VIRTON
063/57.74.94 (tél et fax)
lessources@skynet.be
www.lessources.be

*Ensemble, développons chez l'enfant toutes les richesses
qui lui permettront de devenir « Source de Vie »*

Chers Parents,

Nous avons le plaisir d'accueillir vos enfants en ce début d'année scolaire 202-2021, et nous souhaitons à toutes et tous la bienvenue dans leur nouvelle classe.

Nous vous prions de lire les quelques indications qui suivent, et aussi de les garder précieusement durant l'année.

1. Heures d'ouverture :

	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	mercredi
matin	8h30-12h15	8h30-11h30
Après-midi	13h30-15h15	

Accueil extra-scolaire (tarifs sur feuille annexe)

-de 07h00 à 08h15 : au local de garderie (0,75€).

-à partir de 08h15 : dans le couloir des maternelles. Attention ! Suite aux mesures COVID, l'accueil se fait dans la cour des maternelles en ce début d'année.

-de 15h45 à 18h00 (le mercredi, garderie de 12h00 à 18h00, tartines obligatoires.)

Si vous avez un retard quelconque, merci de prévenir Mme MONIA (0495429179) ou Après 18h00, une note de 8€ de l'heure par enfant vous sera demandée, toute heure entamée étant due.

Nous insistons auprès des élèves qui retournent à midi afin qu'ils ne reviennent pas à l'école avant 13H00, la surveillance n'étant assurée que pour les enfants restant au repas durant ce laps de temps.

La porte de la cour côté primaire et côté maternel sera fermée à 8h30 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Si vous êtes en retard, il vous est toujours possible de passer par la porte de la rue Croix-le-Maire, en sonnant.

La journée se terminant à 15h30, merci de ne pas vous montrer avant afin de ne pas perturber le bon déroulement de la fin de journée.

Si vous devez venir rechercher votre enfant en dehors des heures de classe, merci de prévenir son institutrice.

2.Repas à l'école :

Les repas sont organisés durant le temps de pause de midi.

2 possibilités s'offrent à vous :

- prendre le repas complet : maternelles : **2,90 €**

- manger le pique-nique au réfectoire sous surveillance : **0,50 €** qui nous permettent de payer le personnel assurant l'accueil et la sécurité des enfants.

Vous recevrez votre facture en fin de mois. Elles sont payables au bureau ou par virement au compte **IBAN BE31 7965 5383 0255**

Si les repas ne sont pas payés le 20 du mois suivant, nous demanderons que votre enfant prenne ses tartines jusqu'au moment où la somme convenue aura été versée.

Repas sans porc : les enfants qui souhaitent un repas sans porc peuvent en avoir un. Lorsque vous réservez, soyez donc attentif aux menus pour le choix du repas de votre enfant.

Repas spécifiques : les repas spécifiques dûs aux allergies ne seront commandés qu'avec un certificat médical.

La commande des repas se fait le vendredi pour la semaine suivante. Si votre enfant est malade durant cette semaine, il faut absolument **décommander le repas avant 09h00** (par téléphone au 063/577494 ou par mail : lessources@skynet.be) pour qu'il ne soit pas facturé.

S'il est malade le vendredi pour la commande des repas, soit vous téléphonez, soit vous envoyez un mail pour la commande. Sinon, l'enfant prend ses tartines s'il n'a pas eu l'occasion de réserver.

3.Maladie

En cas de maladie de votre enfant, **aucun enseignant n'est habilité à donner quelque médicament que ce soit, sauf sur avis médical, en indiquant que l'enfant doit être soigné à l'école.**

Nous vous demandons donc de ne pas donner sirop ou médicament aux enseignants.

Par mesure de sécurité, les enfants malades ne resteront pas dans les couloirs durant les récréations car ils seraient sans surveillance.

Lorsqu'un enfant n'est pas en état de venir à l'école, le mieux est de le garder à la maison...

4.Collation

Plutôt que d'apporter vos collations, nous vous proposons qu'elles soient préparées par les enseignantes : 0,25€/jour (projet d'école). Si vous ne souhaitez pas payer le montant fixé, nous demandons à votre enfant de venir tous les jours avec un fruit.

5.Association de parents

L'association de parents est très active dans notre école. Les personnes qui désireraient s'adjoindre à cette association sont invitées à participer à l'Assemblée Générale qui sera convoquée dans les prochaines semaines.

6. Congés

Rentrée scolaire	mardi 1 ^{er} septembre 2020
Fête de la Communauté française	dimanche 27 septembre 2020
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020
Commémoration du 11 novembre	mercredi 11 novembre 2020
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 ^{er} janvier 2021
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021
Congé	vendredi 30 avril 2021
Fête du 1 ^{er} mai	samedi 1 ^{er} mai 2021
Congé de l'Ascension	jeudi 13 mai 2021
Congé	vendredi 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte	lundi 24 mai 2021
Les vacances d'été débutent le	jeudi 1 ^{er} juillet 2021

Journées pédagogiques : Prévues au deuxième trimestre. Dates à confirmer.

7. Centre PMS

Le centre PMS attaché à notre école est situé au N° 17 de la rue Croix-le-Maire. Monsieur Gatelier est la personne référente pour l'école (063/578992).

Le centre est à votre disposition pour tout problème que votre enfant rencontrerait. En cas de besoin, n'hésitez pas à le contacter. Toutes les consultations sont entièrement gratuites.

8. Site internet

Il vous est possible de suivre la vie de l'école de votre enfant en tapant www.lesources.be pour consulter notre site. Nous vous invitons à le visiter régulièrement car de nombreux travaux d'élèves de toutes les classes maternelles et primaires s'y retrouvent.

9. Présence à l'école

Depuis le 01 septembre 2020, la présence à l'école est obligatoire pour les élèves de M3 : toute absence devra être justifiée par un document spécifique à remettre à la titulaire de votre enfant. Il est à noter que des absences non justifiées de plus de 9 demi-jours par an peuvent vous entraîner des problèmes avec l'administration !

Pour les autres enfants d'accueil, de M1 et de M2, l'école n'est pas obligatoire.

Nous vous demandons de respecter les horaires des classes, pour que votre enfant puisse participer à toutes les activités prévues par les titulaires.

Durant le mois de septembre, nous insistons pour que vos enfants de maternelle soient présents au maximum. En effet, le nombre d'enfants présents compte pour l'attribution des emplois d'institutrices à partir du 1^{er} octobre.

La directrice et les enseignantes maternelles de l'école « Les Sources »